

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00408

Numéro SIREN : 814 705 091

Nom ou dénomination : A & T' MISSIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 3327

SAS A & T MISSION
425 chemin des Vignes
04180 VILLENEUVE

R.C.S. Manosque 814705001
Greffie T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépôt
N° 8023/3327 Date 25 SEP 2023
Le Greffier



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CERTIFIÉ CONFORME



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A & T MISSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 425 chemin des Vignes		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 1 4 7 0 5 0 9 1 0 0 0 2 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122022						
		N-1 31122021						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	30 300	AO	30 300	30 300	
		Constructions	AP	171 700	AQ	11 675	160 025	166 926
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 452	AS	1 294	1 158	1 648
		Autres immobilisations corporelles	AT	71 810	AU	28 729	43 081	51 488
		Immobilisations en cours	AV	66 424	AW		66 424	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	342 685	BK	41 698	300 987	250 363	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		4 043	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 850	BW		11 850	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	226 986	BY		226 986	174 661
		Autres créances (3)	BZ	89 733	CA		89 733	14 753
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100 000	CE		100 000	
Disponibilités		CF	218 468	CG		218 468	371 825	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	788	CI		788	983
		TOTAL (III)	CJ	647 825	CK		647 825	566 265
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	990 510	IA	41 698	948 812	816 627	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS A & T MISSION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	369 909	300 086
	Report à nouveau	DH	1 660	1 660
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 563	106 680
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	475 431
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150 325	160 830
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	948	1 399
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	46 735	24 218
	Dettes fiscales et sociales	DY	271 944	217 435
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 429	1 019
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	473 380	404 901
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	948 812	816 627
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	333 869	254 752
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A & T' MISSIONS

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 3 000 euros
Siège social : 425 chemin des vignes,
04180 VILLENEUVE
814 705 091 RCSMANOSQUE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 100 563 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 563 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 660 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	102 222 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 115,00 euros par action	57 500,00 euros
Le solde	44 722 euros

Pour un montant de 43 062 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 412 971 euros et pour un montant de 1 660 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 660 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 août 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de

dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

30 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

84 285,50 euros, soit 168,57 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 84 285,50 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

28 572,00 euros, soit 57,14 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 572,00 euros

Certifié conforme

Le Président

Assane THIAM

